



Communiqué de presse

Montpellier, le 24 janvier 2020

- Port de Port-La Nouvelle -

La Région confirme sa place de leader pour l'éolien en mer

Suite à la publication par le Ministère de la transition écologique et solidaire d'une version révisée de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) cette semaine, la Région Occitanie se réjouit des nouveaux objectifs fixés par le gouvernement en matière d'éolien en mer. L'ambition d'accorder une part plus importante à cette énergie d'avenir conforte sa stratégie Région à Energie POSitive (REPOS) et les travaux menés à Port-La Nouvelle pour développer la filière.

Grâce à sa mobilisation aux côtés des Régions Bretagne, Pays de Loire et Sud et des professionnels de la filière, la Région Occitanie, a obtenu en juin dernier le réhaussement des objectifs des énergies marines renouvelables fixés initialement dans le premier projet PPE, passant de 750 MW à 1GW annuels, ainsi que l'annonce de deux parcs commerciaux de 250 MW en Méditerranée. La décision rendue par la ministre de la Transition écologique cette semaine d'augmenter de près de 40% les capacités d'éolien en mer vont ainsi dans le sens des revendications portées depuis plus d'un an par Carole Delga et l'ensemble des acteurs économiques, industriels et pêcheurs du territoire, qui s'étaient d'ailleurs réunis pour exprimer leur engagement en novembre 2018 lors de la signature de Pacte de Narbonne.

« L'augmentation de la part des énergies marines renouvelables dans les objectifs gouvernementaux est une très bonne nouvelle et conforte notre ambition. Je me suis engagée à développer l'éolien en mer flottant au large de nos côtes qui bénéficient d'un gisement de vent exceptionnel. Nous répondons ainsi à l'urgence climatique et réduisons nos émissions de gaz à effet de serre, ce qui doit être la priorité de tous les responsables politiques. A titre d'exemple la production d'énergie verte des fermes pilotes de Gruissan et Leucate / Barcarès nous permettra de couvrir les besoins d'une agglomération comme le Grand Narbonne.

Le projet d'extension du port de Port-La Nouvelle pour accueillir la filière de l'éolien en mer flottant permettra ainsi au port de véritablement diversifier son activité économique et de créer de nouveaux emplois. Des effets positifs pour la commune de Port-La Nouvelle sont déjà visibles : durant la période de travaux 140 emplois directs sont créés et plus de la moitié des entreprises mobilisées sont implantées sur le territoire. A l'avenir, la construction, l'assemblage, le remorquage et la maintenance d'éoliennes à partir du port mobilisera de nombreuses entreprises du maritime, de la logistique, du levage, de l'électronique et de la soudure... Autant de retombées économiques pour les professionnels et commerçants de la ville, redynamisant ainsi ce secteur du littoral. L'emploi et la transition écologique sont mes principales priorités et je mets tout en œuvre pour y répondre. » a notamment déclaré Carole Delga.

A ce jour en Méditerranée, Port-La Nouvelle est le seul port à être tant avancé dans les études et travaux nécessaires au développement de parcs commerciaux. Il se positionne comme le port de la transition énergétique. La Région Occitanie est donc bien à l'avant-garde dans ce domaine, anticipant les objectifs récemment fixés par l'Etat.

Par ailleurs ce projet a été construit en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : les usagers du port, les scientifiques, les collectivités et associations locales. Après plus de 3 années d'étude et de concertation, il a reçu un avis favorable de la commission d'enquête et l'autorisation de l'Etat pour démarrer les travaux. Ce projet a été voté à l'unanimité par les élus de la Région, à l'exception des élus du Rassemblement national, lors des commissions permanentes de février et juillet 2018.

■ **Contact presse :**

Gwenaëlle Hatton : gwenaelle.hatton@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 98 71 - Port. : 06 45 53 74 09
service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://twitter.com/presseoccitanie)